

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **cinquième jour de juillet 2004 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur Fernand Ruel
Madame Monique Carré
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint Jean-Marc Bédard est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

04-07-174

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 7 juin 2004, notant toutefois, que le conseil annule la résolution 04-06-165 des minutes d'assemblée du 7 juin 2004.

ADOPTÉE

04-07-175

FQM – Adhésion 2004

ATTENDU QUE le conseil désire adhérer à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec pour l'année 2004 et d'acquitter un montant de 1 600.31 \$ au prorata des sept mois restant de l'année 2004.

ADOPTÉE

04-07-176

UMQ – Projet de règlement de cours municipales

CONSIDÉRANT QUE le 2 juin 2004, le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales a déposé un projet de règlement sur les cours municipales;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a amorcé une réflexion sur l'avenir des cours municipales du Québec tel qu'annoncé dans le plan de modernisation de l'état déposé le 3 mai 2004 par Monique Jérôme Forget, ministre responsable du Conseil du Trésor;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 56.2 de la Loi sur les cours municipales, le projet doit être soumis pour approbation au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le comité multipartite sur l'avenir des cours municipales faisait parvenir un mémoire, le 25 avril 2003, présentant les commentaires de l'UMQ et de ses partenaires au sujet du règlement proposé;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des principaux commentaires du comité multipartite n'ont pas été retenus par le juge en chef dans son projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement ne respecte pas les réalités municipales et porte atteinte à l'équilibre entre une saine administration de la justice et une plus grande accessibilité à celle-ci par le citoyen;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs règles de pratiques proposées tendent à uniformiser l'accès au service de justice municipale sans tenir compte des particularités de chaque milieu notamment par l'imposition d'un calendrier commun et d'heure d'ouverture du greffe identique;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures auront un impact financier important pour les municipalités et leurs citoyens payeur de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil demande au gouvernement de ne pas approuver ce règlement sur les cours municipales tel que déposé et demande au juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales d'attendre l'issue de la réflexion sur la modernisation de l'Etat avant d'adopter ce règlement.

ADOPTÉE

04-07-177

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 8 juin 2004	
- no 4CH000617	annulé
- En date du 8 juin 2004	
- nos 4CH000856 à 4CH000858	11 192.32 \$
- En date du 9 juin 2004	
- no 4CH000859	600.00 \$
- En date du 10 juin 2004	
- no 4CH000860	6 545.67 \$
- En date du 15 juin 2004	
- nos 4CH000861 à 4CH000874	82 492.85 \$
- En date du 15 juin 2004	
- nos 4CH000875 & 4CH000876	11 324.36 \$

- En date du 22 juin 2004
 - nos 4CH000877 à 4CH000881 21 160.82 \$
 - En date du 29 juin 2004
 - nos 4CH000882 à 4CH000928 36 820.56 \$
 - En date du 1^{er} juillet 2004
 - nos 4CH000929 à 4CH000938 4 818.12 \$
- Fonds d'immobilisation :**
- En date du 15 juin 2004
 - no 4CH200018 892.07 \$
 - temps supplémentaire des périodes 200423 à 200426

ADOPTÉE

04-07-178

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 5 juillet 2004
 - nos 4CH000939 à 4CH001066 225 242.07 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers d'organismes subventionnés

Le greffier adjoint dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville :

- Maison des jeunes « La Fréquence »;
- Club de Patinage artistique de Princeville;
- Brigade des ambulanciers St-Jean;
- ORASSE de Princeville.

04-07-179

Contribution municipale – La Maison des Jeunes «La Fréquence»

ATTENDU QUE le conseil désire verser la contribution allouée à l'organisation de la Maison des Jeunes de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la Trésorière à verser un montant de 10 000 \$ à l'organisation de la Maison des Jeunes «La Fréquence» pour l'organisation de leurs activités de l'année 2004.

ADOPTÉE

04-07-180

Contribution municipale – ORASSE

ATTENDU QUE le conseil désire contribuer à soutenir les gens moins fortunés et vivant des situations financières difficiles;

ATTENTU QU'une organisation de récupération alimentaire et de services existe sur le territoire (ORASSE);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 3 500 \$ à l'organisme ORASSE de Princeville afin de venir en aide aux gens moins fortunés et éprouvant des difficultés financières au cours de l'année 2004.

ADOPTÉE

04-07-181

Engagement d'un journalier

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier l'engagement d'un employé journalier saisonnier au service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de Monsieur Eric Fortier comme employé journalier saisonnier pour une période de huit semaines.

QUE les conditions d'embauche du journalier saisonnier soient établies selon les termes de la convention collective actuelle.

Le vote est demandé : 3 pour et 2 contre.

ADOPTÉE SUR DIVISION

04-07-182

Refuge Animour – Tarification

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire renouveler l'entente de services avec Refuge Animour de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le Directeur général à signer une entente de services pour la détention de chiens avec l'organisation Refuge Animour de Victoriaville.

QUE les termes de la présente entente indiquent que le coût de détention de chiens est de 50\$ par mois et que l'entente sera renouvelée automatiquement à moins d'avis contraire de la part d'une des parties à l'entente, dans un délai de trois mois avant le 31 décembre.

ADOPTÉE

04-07-183

Réfection de rues – Plage Paquet

ATTENDU les recommandations produites par l'Association des Propriétaires du Domaine Paquet pour effectuer certaines améliorations des rues du Domaine Paquet dans le secteur Ouest ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise Michel Carignan à procéder à une appel d'offre de services pour entreprendre certains travaux de corrections et de rechargement des rues du Domaine Paquet (secteur Ouest).

ADOPTÉE

04-07-184

Réfection toiture – Centre communautaire Pierre Prince

ATTENDU l'estimé des travaux de réfection de la toiture du Centre communautaire Pierre Prince présentée par la compagnie de Construction R. Moreau inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde le contrat de réfection de la toiture du Centre communautaire Pierre Prince au montant estimé de 8 700 \$ taxes en sus à la compagnie de Construction R. Moreau inc.

QUE Claude Fortier soit autorisé à entreprendre les travaux de réfection de la toiture du Centre communautaire Pierre Prince.

ADOPTÉE

Interdiction de stationnement – rue St-Jean-Baptiste Nord - Réception de l'autorisation du ministère des transports - Classée.

04-07-185

Journée Familiale de la MRC de l'Érable

ATTENDU la requête produite par l'organisation de la Journée familiale de la MRC de l'Érable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse un montant de 150 \$ à l'organisation du CLSC-CHSLD de l'Érable pour permettre la tenue de la Journée familiale de l'Érable qui aura lieu au Centre des loisirs de Lyster le 3 octobre 2004.

ADOPTÉE

04-07-186

Projet de règlement du nouveau plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit faire la mise à jour de ses règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil adopte un projet de règlement du nouveau plan d'urbanisme tel que soumis par Michel Carignan, Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement.

ADOPTÉE

04-07-187

Projet de règlement du nouveau règlement de zonage

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit faire la mise à jour de son règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil adopte un projet de règlement du nouveau règlement de zonage tel que soumis par Michel Carignan, Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement.

ADOPTÉE

04-07-188

Projet de règlement du nouveau règlement de construction

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit faire la mise à jour de son règlement de construction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil adopte un projet de règlement du nouveau construction tel que soumis par Michel Carignan, Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement.

ADOPTÉE

04-07-189

Projet de règlement du nouveau règlement de lotissement

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit faire la mise à jour de son règlement de lotissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil adopte un projet de règlement du nouveau règlement de lotissement tel que soumis par Michel Carignan, Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement.

ADOPTÉE

04-07-190

Projet – Centre communautaire Pierre Prince

ATTENDU l'offre de service déposé par Monsieur Alexis Gagné, relativement au réaménagement du Centre communautaire Pierre Prince;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'engagement de Alexis Gagné, Technologue en Architecture pour effectuer l'étude de faisabilité du projet d'agrandissement du Centre communautaire Pierre Prince pour un montant de 3 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Filles d'Isabelle de Princeville – Journée amitié – A l'étude.

Tournoi de golf des gens d'Affaires de Princeville – Le maire Gilles Fortier invite les citoyens a participé au tournoi de golf des gens d'Affaires de Princeville - Classée.

Société d'agriculture des Bois-Francis - Remerciements pour la contribution accordée par la Ville de Princeville pour la confection du bottin souvenir de la 146^e Exposition agricole de Victoriaville, édition 2004 - Classée.

Assemblée annuelle de GROBEC - Le maire Gilles Fortier mentionne que le Groupe de concertation du Bassin de la Rivière Bécancour tiendra son assemblée annuelle le 8 juillet 2004 au Centre communautaire de Plessisville. - Classée.

Rapport annuel du Réseau Biblio du Centre-du-Québec - Classé.

Le conseiller Serge Bizier - fait mention d'une motion de félicitations à l'endroit de la Famille Lacoursière et demande qu'une lettre de félicitations soit transmise à Monsieur Laurent Lacoursière pour son reportage publié dans le journal «L'Union».

04-07-191

Félicitations – Les Lacoursière – 100 ans d’entrepreneurship à Princeville

ATTENDU QUE le conseil désire rendre hommage à la Famille Lacoursière de Princeville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville transmette une lettre de félicitations à la Famille Lacoursière de Princeville pour démontrer notre reconnaissance envers l’esprit entrepreneurial de la Famille Lacoursière de Princeville.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l’article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

L’ensemble des membres du conseil présente des félicitations aux organisateurs du Festival du Cheval de Princeville pour leur magnifique travail bénévole effectué au cours des festivités qui ont lieu en juin.

Monsieur Marc Croteau - Président du Festival du Cheval félicite le conseil pour l’excellente collaboration démontrée lors de la tenue de la 4^e Édition du Festival du Cheval à Princeville.

04-07-192

Levée

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Jean-Marc Bédard, greffier-adj.

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière